










La carte de pêche en 2017

		Timbre	Tarif	
CARTE PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle "personne majeure". 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		CPMA	33,80 €
			FDAAPPMA	21,20 €
			AAPPMA	55,00 €
			TOTAL	110,00 €
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte annuelle "personne mineure": Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		CPMA	2,20 €
			FDAAPPMA	8,00 €
			AAPPMA	24,80 €
			TOTAL	35,00 €
CARTE DECOUVERTE	Carte annuelle "Découverte": Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne Prix unique : 6 € 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA pré imprimé sur la carte)		CPMA	0,50 €
			FDAAPPMA	0,50 €
			AAPPMA	5,00 €
			TOTAL	6,00 €
CARTE JOURNALIERE	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA "Journalière" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.		CPMA	3,20 €
			FDAAPPMA	5,00 €
			AAPPMA	11,80 €
			TOTAL	20,00 €
CARTE HEBDOMADAIRE	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 32 € (Timbre CPMA pré imprimé sur la carte)		CPMA	12,30 €
			FDAAPPMA	9,00 €
			AAPPMA	10,70 €
			TOTAL	32,00 €
CARTE VACANCES POUR UN MEMBRE A.A.P.P.M.A.	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 19,70 €	Pas de Timbre CPMA Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle de l'année en cours	CPMA	0,00 €
			FDAAPPMA	9,00 €
			AAPPMA	10,70 €
			TOTAL	19,70 €
CARTE PROMOTIONNELLE « DECOUVERTE FEMME »	Carte annuelle "Découverte Femme". Pêche à 1 ligne Prix unique : 32 € 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA pré imprimé sur la carte)		CPMA	12,30 €
			FDAAPPMA	9,70 €
			AAPPMA	10,00 €
			TOTAL	32,00 €
BARQUE	Vignette donnant autorisation de pêche à bord d'une embarcation équipée ou non d'un moteur électrique.		15,00 €	
AUTORISATION DE PASSAGE	Autorisation accordée en vertu de la concession ONF – A.A.P.P.M.A d'emprunter en voiture certains tronçons de routes forestières. (voir liste des RF concernées dans la brochure de l'association)		Délivré avec la carte "personne majeure" de l'association	
AUTORISATION DE MISE A L'EAU	Autorisation accordée aux pêcheurs désirant mettre à l'eau leur embarcation transportée sur remorque sur une des rampes de mise à l'eau réalisée par l'association. (Une autorisation par embarcation)		45,00 €	

En cas de perte de votre carte de pêche, seul le trésorier M. HIRSCH (03.87.03.13.63) sera habilité à vous délivrer un duplicata.
Seul le timbre C.P.M.A. sera à acquitter.

Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire

En action de pêche, vous devez toujours avoir votre carte de pêche (avec photo et signature) sur vous, ou alors justifier d'une carte d'identité halieutique.

L'A.A.P.P.M.A. "La Sarrebourgeoise", n'est pas en réciprocité départementale ni interdépartementale et n'adhère pas à l'URNE